Clandestins : la Cimade perd le monopole des marchés négriers

13/04/2009 à 10h28

Cinq associations (Ordre de Malte, Forum Réfugiés, Collectif Respect, France Terre d'Asile, Assfam) se partageront désormais avec la Cimade l' ***« assistance aux clandestins en centre de rétention (CRA) »*****, a annoncé vendredi le ministère de l'Immigration à l'issue d'un appel d'offres.**

La trentaine de centres de rétention où sont maintenus les étrangers en situation irrégulière sont ainsi répartis, selon le communiqué du ministère :

– Lot 1 (Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse et Hendaye) : Cimade

– Lot 2 (Lille 1 et 2, Metz, Geispolsheim) : Ordre de Malte

– Lot 3 (Lyon, Marseille et Nice) : Forum Réfugiés

– Lot 4 (Nîmes, Perpignan et Sète) : Cimade

– Lot 5 (Outre-Mer) : Collectif Respect

– Lot 6 (Mesnil-Amelot 1, 2 et 3) : Cimade

– Lot 7 (Palaiseau, Plaisir, Coquelles et Rouen-Oissel) : France Terre d'Asile

– Lot 8 (Bobigny et Paris) : Assfam (Association service social familial migrants)

Jusqu'à présent, seule la Cimade avait le droit d'entrer dans les CRA. *« La prise d'effet de ces nouveaux marchés, qui représentent sur trois ans un montant annuel moyen de 4,76 millions d'euros, est prévue le 2 juin 2009 »,* précise le ministère. La Cimade a vertueusement dénoncé *« le démantèlement de la mission d'accompagnement et de défense des droits des étrangers »* ainsi qu'une *« mise en concurrence des associations ».* De nombreuses associations se pressaient en effet au portillon et le ministère a fini par accéder à leur

demande. Les nouvelles traites négrières, pour le plus grand profit de ceux que certains qualifient de « patronat-voyou », paraissent décidément fort juteuses. Y a bon, les clandos !
Via Novopress